

Madame le commissaire enquêteur,

Nous revenons vers vous au sujet de l'enquête publique VDLP.

Quelques commentaires relatifs à ce projet d'installation d'entrepôts logistiques à Beaugency nous amènent à souhaiter apporter quelques précisions.

Certains affirment que le projet Rexel apporterait des emplois à Beaugency.

Il nous paraît important de souligner qu'il ne s'agit pas d'un projet Rexel, ou Delta selon les appellations, mais d'un projet pour lequel VDLP a déposé une demande de permis de construire et d'autorisation environnementale.

Prétendre que les personnes opposées au projet VDLP seraient opposées à l'emploi, sujet évoqué à l'occasion de précédentes observations que nous vous avons fait parvenir, est à la limite de la calomnie gratuite.

Il nous semble utile de rappeler encore une fois que Rexel s'engagerait pour une durée de 12 ans. Rien n'indique que cela serait reconductible.

Concernant la délocalisation des emplois actuels de cette entreprise à Baule, nous avons pris soin de regarder sur différents sites de location d'entrepôts (cf notre premier mail) et il est apparu que plusieurs sont disponibles.

A ce sujet d'ailleurs la MRAE a indiqué dans son rapport qu'elle "recommande de compléter le dossier par une analyse des solutions de substitution raisonnables". Ce à quoi il ne nous paraît pas que l'entreprise VDLP, ou plus précisément la société OTE Ingénierie à laquelle VDLP a dû faire appel en raison de leur très faible nombre de salariés dans leur propre entreprise, réponde à cette recommandation.

L'argument selon lequel la société Rexel est un acteur majeur de la transition énergétique (pages 23/24) nous laisse pantois. Rappelons que la société Rexel est une entreprise pour laquelle on lit davantage les mouvements de la bourse et les acquisitions dans le monde que pour son action pour la transition énergétique.

D'où ces questions :

Est-il possible d'obtenir des indications de la provenance de fabrication des produits vendus par Rexel ?

Quelle part d'entre eux sont-ils produits à l'étranger ?

Comment sont-ils acheminés jusqu'en France ?

Combien d'entre eux, en France, sont-ils acheminés par le biais du fret ferroviaire, plus protecteur de l'environnement que les transports en camions ?

Et une fois encore, comment savoir à quoi s'engageront les éventuels successeurs de la Société Rexel si cette entreprise ne renouvelait pas le bail de 12 ans ?

Toujours concernant l'emploi, aujourd'hui encore sont publiées des offres d'emplois dans la logistique par une entreprise d'intérim :

https://www.lejobadequat.com/emplois?fbclid=IwAR2GIav_CN8W4zZxzNLqCmyiEO8I_Z2G8_4kie3iQFo09UI0pJoM-CtCC4o&fwp_recherche=logistique&fwp_ou=47.8089%2C1.669%2C10%2CBaule

ainsi que d'autres offres d'emplois concernant plusieurs métiers sur ce site là :

<https://www.crit-job.com/offres?token=5a484661d792040d9458d8bbea8251d4>

et aussi celles-ci sur le site de Pôle Emploi :

<https://candidat.pole-emploi.fr/offres/recherche?lieux=45028&offresPartenaires=true&range=0-19&rayon=5&tri=0>

Ceci ramène aux questions soulevées dans un précédent mail que nous vous avons envoyé, concernant la formation des chômeurs, leurs difficultés de mobilité notamment et le sujet du chômage longue durée pour lequel il faut se donner les moyens de trouver des solutions qui ne soient pas de l'ordre de l'incantation.

Enfin, toujours concernant l'emploi, nous l'avons déjà souligné, l'automatisation et l'intelligence artificielle ne nous semblent pas être des facteurs de développement de l'emploi, mais tout le contraire.

Prétendre qu'être pour la défense de l'environnement, que vouloir tenter de se donner les moyens de lutter contre le réchauffement climatique, se préoccuper de l'avenir de nos enfants, de la santé humaine, serait se moquer de la question de l'emploi dénote une volonté de déconsidérer la parole des personnes qui s'opposent à l'arrivée d'entrepôts logistiques dans notre ville éloignée des accès à l'autoroute.

De la même façon, dire que ce projet est en zone UI, alors qu'il est en zone AUI est faux, c'est d'ailleurs indiqué clairement dans le dossier page 15 de la présentation Powerpoint Projet Delta Notice architecturale PC4.

Alléguer également que ce projet comporte une partie "production" dénote soit une lecture insuffisamment approfondie, soit un désir caché que l'on puisse produire à Beaugency ce qui serait réjouissant dans une période où tout le monde a compris qu'il faudrait en France davantage de productions que d'importations de produits fabriqués à l'étranger.

Sauf qu'aux pages 10 à 14 de la description du projet il n'en est nullement question.

Cette question de l'installation d'entrepôts logistiques est sérieuse, elle nécessite une étude d'un dossier compliqué, nous ne sommes pas un bureau d'études et n'en avons pas la prétention. Mais nous avons lu ce dossier et c'est sa lecture qui nous a amenés à y être opposés.

L'an dernier, nombreux étaient ceux qui vantaient le projet Parcolog, notamment des élus municipaux qui, depuis, nous disent que ce n'était pas finalement un projet aussi bon que cela.

Nous espérons qu'ils ne mettront pas aussi longtemps à considérer que ce nouveau projet est comme l'indique la MRAE sujet à de très nombreuses interrogations et recommandations auxquelles la société VDLP ne répond pas.